



Envoyé en préfecture le 01/06/2018

Reçu en préfecture le 01/06/2018

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20180529-2018_04_73-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 mai 2018

2018-04-73

Date d'affichage : 31/05/18

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-huit, le 29 mai 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 mai 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Emplois saisonniers 2018 – Office de tourisme de Ligny-le-Ribault.

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre de la saison estivale 2018, et afin d'assurer l'ouverture au public de l'Office du Tourisme de Ligny-le -Ribault, il convient de créer 2 postes d'adjoints administratifs (échelle C1 de rémunération) à temps complet :

Du 1er juillet au 31 juillet 2018 inclus : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet. La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif, 1^{er} échelon soit IB 347 / IM 325. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3-2° de la loi 84-53 susvisée (accroissement saisonnier d'activité).

Du 1er août au 31 août 2018 inclus : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet. La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif, 1^{er} échelon soit IB 347 / IM 325. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3-2° de la loi 84-53 susvisée (accroissement saisonnier d'activité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix POUR, Mme Anne GABORIT, ne prend pas part au vote,

RECRUTE deux agents en emplois saisonniers, comme précisé ci-dessus, sachant que les crédits sont prévus au budget primitif 2018, chapitre 012 – 64131.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE